

PROTOCOLE BASKET 2S 2C (SPORT SANTE – CULTURE CIVISME)

COMED FFBB

Service compétitions et Vivre Ensemble

22 mai 2020

« Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable de l'utilisation de l'espace public par la Collectivité Locale, propriétaire de l'équipement sportif. Quoiqu'il en soit un dialogue est à mettre en place entre les différentes parties prenantes de la reprise, propriétaires, écoles, clubs, ... ».

1. Cible

Assurer localement l'accueil des élèves (du primaire et du secondaire) sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs pour leur offrir de nouvelles perspectives et compléter le travail en classe afin de permettre le respect des conditions sanitaires imposées.

Les participants sont identifiés et amenés par le corps enseignant de l'établissement scolaire sur le lieu de pratique.

2. Lieu et accueil des pratiquants et staffs

Terrains extérieurs dédiés sans utilisation de vestiaires, les pratiquants et intervenants arrivent en tenue.

Accès interdit aux autres personnes que les pratiquants et l'encadrement.

Entrée et sortie différente (pas de croisement possible d'individus), le sens de circulation, pour éviter tout croisement, doit être visible de tous.

3. Protocole sanitaire staff

Les activités doivent se limiter à une pratique individuelle encadrée par un entraîneur diplômé (d'Etat ou Fédéral).

Port du masque obligatoire pour le ou les encadrants.

Distanciation de 5 mètres minimum entre le cadre et les élèves.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque séance.

Plan d'occupation du terrain à respecter et à faire respecter.

Veiller à la bonne hydratation des pratiquants.

4. Protocole sanitaire pratiquant

- Limitation exigée des mouvements de 10 personnes (éviter les croisements, flécher les déplacements, les vestiaires sont fermés).
- Le pratiquant doit se laver les mains avant et immédiatement après l'entraînement/la séance.
- Le pratiquant doit posséder à titre personnel une serviette, une gourde ou bouteille d'eau, ...

5. Protocole organisationnel

La séance requiert :

- 10 personnes maximum (encadrants inclus) sur le terrain - 5 personnes autorisées par demi-terrain réduit avec une zone neutre d'1 mètre de chaque côté de la ligne médiane.
- Port d'un masque obligatoire pour les membres du staff.
- Distance minimale de 4m² en statique, 5 mètres en marchant et 10 mètres en courant à observer entre les personnes (pratiquant et entraîneur).
- Les ballons ou matériels seront numérotés ou marqués d'un signe distinctif facilement reconnaissable afin qu'ils ne soient pas échangés lors d'une séance.
- Chaque joueur doit avoir un ballon et ne l'échanger avec aucun partenaire.
- Désinfection et nettoyage avec gel hydro alcoolique du matériel manipulé avant et après chaque séance. Le savon peut également être utilisé.
- Les contacts physiques ne sont pas permis ; les exercices se dérouleront sans opposition ; il n'y aura pas de défenseur et les autres coéquipiers devront respecter les distances minimales mentionnées.

6. Contenu

- La reprise d'activité physique doit être progressive ;
- Les séances ne doivent pas dépasser 40mn ;
- L'intensité de l'effort ne doit pas dépasser 80% de la fréquence cardiaque maxima;
- Les passes sont interdites sauf auto passes et contre le mur

Travail individuel et ludique uniquement :

- « Préparation physique généralisée »
- Appuis, Arrêts, Départs
- Tirs
- Manipulation - dextérité